

L'An DEUX MIL DIX SEPT, le VINGT SEPT JUILLET à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.  
Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline- VACHERON Maryline Mrs PERRIN Raymond - DEJOB Xavier - CROZET Guy  
Absents ayant donné procuration : RIBES Monique  
Absents excusés : GEORGES Jean François- MEILLAND René- CLAVARON Patrice  
Absents :  
Secrétaire de séance : CROZET GUY

32- 1 JUILLET -2017

***OBJET : Aménagement du bourg SECTEUR 1 : présentation du projet et demande de subvention sur l'enveloppe territorialisée 2017 au Département de la Loire***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités mis en place par le département.

Il propose à son conseil de présenter le dossier « Aménagement du Bourg » étant donné que le conseil municipal a pour projet d'effectuer des travaux au bourg afin d'améliorer l'accessibilité des lieux publics, de sécuriser les déplacements piétons et/ou des voitures, bus de transport... et d'apporter un embellissement du cadre de vie en mettant en valeur le patrimoine existant.

Il propose de demander une aide de **67 825.00 €**

Après analyse de cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de travaux cité ci-dessus et les modalités de financement tel que décrit dans le plan de financement prévu pour ce projet.
- donne son accord à M Le Maire pour présenter le dossier cité suivant un cout prévisionnel de **135 650,63 € HT** et sollicite la subvention auprès du Département/ 2017 pour un montant attendu de 67 825. 00 € (soit 50 %).
- et que les travaux seront budgétisés en section d'investissement du budget communal

**OBJET : Aménagement du bourg SECTEUR 2 : présentation du projet et demande de subvention sur l'enveloppe territorialisée 2018 au Département de la Loire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités mis en place par le département.

Il propose à son conseil de présenter le dossier « Aménagement du Bourg » étant donné que le conseil municipal a pour projet d'effectuer des travaux au bourg. Le secteur 2 correspond à l'aménagement du centre bourg de la mairie jusqu'au carrefour RD24/RD20 y compris l'aménagement du secteur de la chapelle ainsi les travaux de l'avenant partie voirie (réfection de tranchées seulement).

Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de sécuriser les différents modes de déplacement et de requalifier la traversée du centre Bourg. Les travaux d'aménagement de surface comprennent :

- Aménagement de l'entrée de la mairie
  - o Résoudre le problème d'**accessibilité** PMR (changement du revêtement, création d'une place de stationnement PMR)
- Aménagement des trottoirs le long de la route départementale
  - o **Sécuriser** les déplacements modes doux
- Aménagement de la voirie
  - o **Réduire la vitesse** de circulation dans la traversée avec la mise en place aux entrées de village d'un complexe résine agrégats naturels au sol
  - o Mise en place de places stationnement le long de la route départementale
  - o Création d'une chicane devant la mairie avec la mise en place d'un sens de priorité

Il propose de demander une aide de 38 960 €

Après analyse de cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de travaux cité ci-dessus et les modalités de financement tel que décrit dans le plan de financement prévu pour ce projet.
- donne son accord à M Le Maire pour présenter le dossier cité suivant un cout prévisionnel de **77 919,06 € HT** et sollicite la subvention auprès du Département/ 2018 pour un montant attendu de 38 960 € (soit 50 %).
- et que les travaux seront budgétisés en section d'investissement du budget communal

34 – 3 JUILLET -2017

**OBJET : attribution d'une subvention à l'EHPAD Serge BAYLE**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est possible d'attribuer une subvention à un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour aider à supporter les charges de fonctionnement des animations

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour 2017 à l'EHPAD Serge BAYLE d'Aigueperse 40.00€ car il accueille une habitante de la commune de St Marcel d'Urfé.

35 – 4 JUILLET -2017

**Objet : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau**

M. Le Maire expose à l'assemblée le contenu du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Bombarde

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le contenu de ce rapport.

36 – 5 JUILLET -2017

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,**

Objet des délibérations	
<u>32- 1 JUILLET -2017</u>	<i>OBJET : Aménagement du bourg SECTEUR 1 : présentation du projet et demande de subvention sur l'enveloppe territorialisée 2017 au Département de la Loire</i>
<u>33- 2 JUILLET -2017</u>	<i>OBJET : Aménagement du bourg SECTEUR 2 : présentation du projet et demande de subvention sur l'enveloppe territorialisée 2018 au Département de la Loire</i>
<u>34 - 3 JUILLET -2017</u>	<i>OBJET : attribution d'une subvention à l'EHPAD Serge <u>BAYLE</u></i>
<u>35- 4 JUILLET -2017</u>	<i>Objet : <u>Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau</u></i>
<u>36- 5 JUILLET -2017</u>	<i>OBJET : <u>ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016</u></i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE	Absent	Procuration
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
VACHERON MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		

